

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 5 juillet 2016**

L'an deux mille seize, le cinq juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Michel JOUZEAU, Maire.

Etaient présents : M. PÉROT Yannick, Mme GUÉRINEAU Brigitte, M. ARNAULT Michel, M. BONNICHON Philippe, M. JOLY Michel, Mme BERTHELOT Maria, Ms BARRAULT Pierre, BERTHELOT David, Mmes FERNANDES DIAS Sophie, POISSON Emmanuelle

Etaient excusés : Mmes ARQUEZ Micheline, PHILIPPOT Jocelyne, Mme RAVAN Bénédicte

Etait absent : M. MOLET Hervé

Secrétaire de séance : Mme BERTHELOT Maria

Mme ARQUEZ a donné pouvoir à M. BONNICHON pour la représenter et émettre tout vote  
Mme PHILIPPOT a donné pouvoir à M. PEROT pour la représenter et émettre tout vote  
Mme RAVAN Bénédicte a donné pouvoir à Mme POISSON Emmanuelle pour la représenter et émettre tout vote.

Le compte rendu de la réunion du 6 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

- Avis sur l'arrêté de projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des 4 communautés de communes
- Avis sur la dissolution du Syndicat Intercommunal de l'EHPAD d'Abilly
- Renouvellement du contrat PMB pour la bibliothèque
- Demande de fonds de concours auprès du SIEIL pour l'achat d'un véhicule électrique
- Questions diverses

***Délibération - 01/07/2016 - Avis sur l'arrêté préfectoral fixant le projet de périmètre du nouvel établissement issu de la fusion des 4 communautés de communes***

Après débat entre les conseillers, les observations à retenir et qui ont conduit à l'approbation du périmètre tel que présenté par le Préfet sont les suivantes :

- Le périmètre proposé est celui du Pays de la Touraine Côté Sud et celui de l'ancien arrondissement de LOCHES dont la commune fait partie et c'est une opportunité de rester sur ce périmètre bien connu pour la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, **APPROUVE** le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des quatre communautés de communes « Loches Développement, Montrésor, Le Grand Ligueillois et la Touraine du Sud » tel que présenté par le Préfet d'Indre-et-Loire

Présents	11
Pour	12 (dont 2 pouvoirs)
Contre	0
Abstentions	2 (M. BONNICHON/Mme ARQUEZ)

***Délibération n° 02/07/2016 - Proposition de nom et de siège pour le nouvel EPCI issu des 4 communautés de communes***

Le conseil municipal, propose « **La Touraine du Côté Sud** » pour le nom du nouvel EPCI issu de la fusion des 4 communautés de communes et la ville de **LOCHES** pour le siège.

Présents	11
Pour	14 (dont 3 pouvoirs)
Contre	0
Abstentions	0

***Délibération n° 03/07/2016 - Avis sur la dissolution du Syndicat Intercommunal de l'EHPAD d'Abilly***

Vu l'intention de M. le Préfet d'Indre-et-Loire de dissoudre le Syndicat Intercommunal de l'EHPAD d'Abilly au 31 décembre 2016,  
 Considérant que chaque commune membre de ce Syndicat doit se prononcer,  
 Le conseil municipal approuve la dissolution de ce Syndicat.

Présents	11
Pour	14 (dont 3 pouvoirs)
Contre	0
Abstentions	0

***Délibération n° 04/07/2016 - Renouvellement du contrat d'assistance au logiciel PMB pour la bibliothèque***

Le contrat d'assistance au logiciel PMB pour la bibliothèque est renouvelé pour un an pour un montant de 542.02 € TTC

Présents	11
Pour	14 (dont 3 pouvoirs)
Contre	0
Abstentions	0

**Délibération n° 05/07/2016 - Demande de fonds de concours auprès du SIEIL pour l'acquisition d'un véhicule électrique**

Le maire propose de solliciter la participation du SIEIL au titre du fonds de concours pour l'acquisition d'un véhicule électrique.

Le plan de financement est établi comme suit :

Dépenses		Recettes	
Kangoo (reste dû par la commune)	4 912.38 €	SIEIL – Fonds de concours	3 102.00 €
Pose d'une prise green'up	1 305. 00 €	Autofinancement	3 115.38 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 217.38 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 217.38 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la proposition de M. le Maire

Présents	11
Pour	14 (dont 3 pouvoirs)
Contre	0
Abstentions	0

**Délibération n° 06/07/2016 - Attribution de numérotation**

Des constructions de maisons individuelles sont en cours ou terminées et pour faciliter leur repérage il est nécessaire d'identifier clairement les adresses de ces immeubles et de procéder à leur numérotation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'attribuer les numéros suivants :

- n° 7- **Seigre** à la parcelle cadastrée section ZD 102, appartenant à M. Jean-Philippe PAGÉ,
- n°5 - **Seigre** aux parcelles cadastrées section ZD 40 et 41 appartenant à M. HOARAUD David,
- n° 5 - **Le Grignon** à la parcelle cadastrée section ZI n° 181, appartenant à M. BORNE Alexis,
- n° 3bis - **Le Grignon** à la parcelle cadastrée section ZI n° 182,
- n° 3 - **Le Grignon** à la parcelle cadastrée section ZI n°183,

Présents	11
Pour	14 (dont 3 pouvoirs)
Contre	0
Abstentions	0

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.*

Le Maire,  
Michel JOUZEAU